

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 octobre 2024 à 20h30, le Conseil Municipal de VERNANTES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry PAPOT, Maire en exercice.

Nombre de membres

- En exercice : 16
- Présents : 14
- Votants : 14

Date de la convocation : 26/09/2024

Date d'affichage : 26/09/2024

Présents :

Mesdames : Jacqueline TARDIVEL, Elodie MARCHAND, Aurélie POIRIER, Nathalie FUSELIER, Floriane DUPUY-REDCENT, Béatrice CANONNE,

Messieurs : Thierry PAPOT, Manuel DA SILVA, Thierry GROSBOIS, Etienne MOREAU, Patrice NEAU, Christian PACORY, Jacky PASQUIER, Robert PLU

Absent excusé :

Madame Sandra RIQUIN

Absent :

Monsieur Florent POIRIER

ORDRE DU JOUR

Madame Aurélie POIRIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du conseil municipal

1 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | SARL R4S |
| DESIGNATION | Séparation des compteurs d'eau, modification de l'alimentation du logement, débouage et traitement du réseau, Pompe à chaleur |
| PRIX HT | 15 816.37 € |
| PRIX TTC | 18 979.64 € |

2 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | NADIA SIGNALISATION |
| DESIGNATION | Numéros de maisons, Panneau de rue, Plaque de rue |
| PRIX HT | |
| PRIX TTC | 629.32 € |

3 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | URGENCE SECOURS EQUIPEMENT |
| DESIGNATION | Remplacement des électrodes des défibrillateurs Mairie, Salle des Sports, Stade |
| PRIX HT | 425.77 € |
| PRIX TTC | 510.92 € |

4 -

| | |
|-------------|---|
| ENTREPRISE | EXTINCTEURS NANTAIS |
| DESIGNATION | Remise en état de plusieurs asservissements de désenfumage suite à la vérification annuelle |
| PRIX HT | 902.47 € |
| PRIX TTC | 1 082.96 € |

5 -

| | |
|-------------|--|
| ENTREPRISE | SARP CENTRE OUEST |
| DESIGNATION | Inertage de cuve à fioul domestique (ancienne poste) |
| PRIX HT | 1 950.00 € |
| PRIX TTC | |

6 -

| | |
|-------------|--|
| ENTREPRISE | BSN NETTOYAGE |
| DESIGNATION | Changement de prestataire, nettoyage des vitres de la Mairie, de la salle des fêtes, de la salle des sports, de la maison des associations, de la bibliothèque, du local Aglaé, de l'Ecole, de la garderie, de la Mairie Eglise et de la Salle des Sports (Contrat d'un an avec deux passages) |
| PRIX HT | 2 101.00 € |
| PRIX TTC | 2 521.20 € |

7 -

| | |
|-------------|--|
| ENTREPRISE | SARL BARDIN |
| DESIGNATION | Peinture sur mur sinistré chez M. et MME POIRIER Ludovic |
| PRIX HT | 1 504.00 € |
| PRIX TTC | 1 804.80 € |

DEL N°02-10/2024-01 - TVA SUR LA VENTE DE TERRAINS « ZA RUE DE LONGUÉ »

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du Conseil Municipal que la commune ne dispose plus de terrain à vendre dans cette zone artisanale.

Il rappelle que la commune avait opté en 1984 lors de la réalisation de la zone artisanale pour l'assujettissement de la TVA lors de la vente de ces terrains.

Tous les terrains de la zone ayant été vendus, il est donc nécessaire de clôturer le compte de TVA Vente de terrains N° FR7921490368400014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de clôturer que le compte de TVA VENTE DE TERRAINS N° FR7921490368400014.

DEL N°02-10/2024-02 - ANJOU CŒUR DE VILLE : PRÉSENTATION DU MANDAT D'ÉTUDES POUR LE CENTRE BOURG

Monsieur le Maire fait état au Conseil Municipal que les études Anjou Cœur de Ville démarrées en 2018 arrivent à leur fin.

Il évoque la récente réunion publique qui s'est tenue à Vernantes le 05 septembre dernier, durant laquelle certains administrés situés dans le périmètre proposé ont manifesté leur intérêt à réaliser notamment des travaux de façade.

Dans le projet de Mandat d'études, la commune de Vernantes souhaitait voir réaliser les études préalables nécessaires pour apprécier la faisabilité technique, administrative et financière d'une opération de revitalisation et de requalification urbaine de son Centre Bourg. Ce projet de requalification s'inscrit dans le cadre de la politique de rénovation urbaine engagée par l'équipe municipale visant à revitaliser son cœur de ville. Dans ce sens une étude pré-opérationnelle pour la revitalisation du Centre-Bourg de la commune de Vernantes pilotée par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été engagée. Ces études préalables de faisabilité devront permettre aux membres du Conseil Municipal de valider une stratégie urbaine de réaménagement global du secteur, dans une logique de densification voire restructuration d'immeubles (supérette) de requalification et de végétalisation d'espaces publics existant et de renforcer la centralité commerciale.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'il y a une nécessité de lancer des opérations de diagnostics pour savoir si dans les prochaines années la commune de Vernantes s'engagera à réaménager certains quartiers dont les principaux retenus sont :

↳ la place de la mairie et de l'église, le secteur de la bibliothèque, l'îlot de la superette et l'aménagement de la route de Saumur.

Ce mandat d'études sera piloté par ALTER sur une période de 12 mois et aura pour objectif :

- De définir un périmètre opérationnel
- De définir les conditions de faisabilité technique, administrative et financière
- De Définir un programme d'aménagement
- De préciser les modalités de réalisation

Les études confiées seront :

- L'analyse des dispositions du PLU,
- L'inventaire parcellaire, plan parcellaire et relevé topographique,
- L'enquête foncière et définition de la dureté foncière,
- L'analyse de l'état initial du site,
- L'Elaboration du parti d'aménagement, réflexion urbaine, architecturale et paysagère, élaboration du programme prévisionnel des constructions,
- L'Etude de calibrage et de programmation sur des îlots ciblés (supérette),
- L'Assistance à la concertation préalable,
- La définition du programme de l'opération avec des propositions de schémas d'aménagement,
- L'Etude de faisabilité technique et financière, échéancier de réalisation

Monsieur le Maire présente le projet de Mandat d'études confiées au tiers au nom et pour le compte de la Commune de Vernantes :

| | |
|--|--------------------|
| Architecte-Urbaniste-Paysagiste- BET VRD | 35 000 € HT |
| Étude de calibrage et de programmation d'îlots ciblés (études finançables par l'ANAH à hauteur de 70%) | 30 000 € HT |
| Étude des potentialités économiques et commerciales | 7 000 € HT |
| Concertation / communication | 5 000 € HT |
| Géomètre | 15 000 € HT |
| Divers | 3 000 € HT |
| TOTAL : | 95 000 € HT |

Rémunération d'Alter Public : 15 000 € HT

TOTAL « mandat d'études » : 110 000 € HT

Monsieur le Maire précise que ces études permettront d'avoir les éléments financiers pour la réalisation de(s) projet(s).

Monsieur Jacky Pasquier demande un complément d'informations au sujet de la présentation faite lors de la réunion publique de septembre dernier. Il souhaite savoir sur quelle portion sera réalisée l'aménagement de la route de Saumur ? Monsieur le Maire lui répond qu'en ce qui concerne la route de Saumur, l'aménagement se fera dans le périmètre défini par Anjou Cœur de Ville, et que la rénovation des façades se fera sur toute la route de Saumur.

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion publique un exposé général a été fait à la population présente. Pour le « cas par cas » les administrés devront se rapprocher des services de la Mairie en lien avec la personne d'Anjou Cœur de Ville qui sera nommée prochainement pour la réalisation et le suivi de l'OPAH-RU.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un tel projet va nécessiter un certain engagement financier de la Commune. La question est donc : « le Conseil Municipal autorise t - il Monsieur le Maire à valider auprès d'Alter la concrétisation des études d'Alter dans le cadre d'Anjou Cœur de Ville pour l'attractivité du Centre Bourg de Vernantes ? ». Etant précisé que certaines réalisations pourraient débiter à la fin de ce mandat, et se poursuivre au cours du mandat suivant.

Monsieur Christian PACORY est estomaqué du montant global des études. Il s'interroge sur l'éventuel coût final de ce dispositif. Il aurait aimé avoir une estimation du coût total avant tout engagement. La commune va s'engager sur 110 000 € pour les études, aura-t-elle les moyens financiers de faire les aménagements après ?

Monsieur le Maire rappelle que la commune pourra éventuellement prétendre à des aides pour le financement de ces aménagements.

Monsieur le Maire rajoute que - comme pour les autres travaux déjà réalisés - telle que la Dustrie, l'aménagement de la route de Vernail, la commune a perçu des aides de l'Etat.

Il précise que le Conseil Municipal pourra sélectionner un aménagement au lieu de plusieurs tel que l'aménagement du centre bourg par exemple. Ce qui n'empêchera pas les administrés d'effectuer les travaux d'amélioration de l'habitat telles que leurs façades.

Monsieur Jacky PASQUIER se dit être un peu frileux par rapport à une telle décision. En ce sens que ce dossier arrive

presqu'en fin de mandat - ainsi si les études sont validées avec un projet faramineux, d'autres projets d'un début de mandat pourraient ne pas pouvoir être fait. Notamment le projet d'aménagement de la route de Mouliherne. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agira de faire des choix et de les prioriser.

Monsieur Patrice NEAU est d'avis de poursuivre « Anjou Cœur de Ville », en faisant des choix budgétaires.

Les élus souhaitent prioriser la réflexion sur l'avenir la superette de Vernantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à la majorité - avec une abstention - le projet de mandat d'études sur 2025 relatifs à la stratégie urbaine de réaménagement global du Centre Bourg dans une logique de densification / restructuration d'immeubles, de requalification et de végétalisation des espaces publics existants et de renforcer la centralité commerciale.

DEL N°02-10/2024-03 - PORTAGE FONCIER : SIGNATURE DE LA CONVENTION DE VEILLE FONCIÈRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal avoir signée la Convention du Portage Foncier à la suite de la délibération prise en mai 2024 sous le numéro DEL N° 15-05/2024-06.

Or depuis, il a été rajouté dans cette convention que la veille foncière sera sur le périmètre défini dans l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Anjou Cœur de Ville).

À la vue de ce qui est exposé par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Annule et remplace la délibération n° 15-05/2024-06 - Convention de Portage
- Sollicite l'intervention du Conseil Départemental pour la mise en place d'une veille foncière et l'acquisition des terrains inclus dans les périmètres spécifiques de la commune de Vernantes
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle entre le Département de Maine-et-Loire, la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, la commune de Vernantes et Alter Public visant à fixer les conditions d'intervention d'Alter Public dans le champ de l'action foncière départementale.

DEL N°02-10/2024-04 - INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de délibérer pour le règlement du gardiennage des églises communales dont le plafond indemnitaire applicable est fixé en 2024 à 503.42 € - contre 496.09 € en 2023.

Sachant que le Diocèse demande une indemnité de 100 € à la commune suite à l'installation de l'antenne télérelève des compteurs d'eau dans le clocher de l'église de Vernantes, Monsieur le Maire propose une indemnité pour le gardiennage de l'église de 403.42 € pour 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le règlement annuel de 403.42 €.

DEL N°02-10/2024-05 - SIEML : APPEL DE FONS RELATIF AU CUMUL DES DEPANNAGES 2024

La commune a demandé au SIEML des dépannages sur la commune.

Ces dépannages ont été effectués sur le réseau d'éclairage public de Vernantes sur la période allant du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.

Le coût cumulé de ces dépannages s'élève à 2 887.23 euros TTC dont le détail ci-dessous :

| n° opération | Collectivité | Montant des travaux TTC | Taux du Fdc demandé | Montant Fdc demandé | Date dépannage |
|--------------|--------------|-------------------------|---------------------|---------------------|----------------|
| EP368-23-93 | Vernantes | 581,99 € | 75% | 436,49 € | 16/11/2023 |
| EP368-24-103 | Vernantes | 1 073,30 € | 75% | 804,98 € | 15/07/2024 |
| EP368-24-98 | Vernantes | 703,32 € | 75% | 527,49 € | 10/01/2024 |
| EP368-24-99 | Vernantes | 528,62 € | 75% | 396,47 € | 18/01/2024 |

Récapitulatif :

↳ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

↳ Montant de la dépense 2 887,23 euros TTC

↳ Taux du fonds de concours 75%

↳ Montant du fonds de concours à verser au SIEML 2 165,43 euros TTC.

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

Après exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser le fonds de concours au SIEML la somme de 2 165.43 €

Monsieur Christian PACORY demande à Monsieur Manuel DA SILVA un état de la consommation des luminaires publics suite à l'aménagement des horaires d'éclairage fait en décembre dernier. Monsieur Manuel DA SILVA a anticipé cette demande. Il transmettra ces informations en fin d'année lors du conseil municipal de Décembre 2024.

DEL N°02-10/2024-06 - ANJOU CŒUR DE VILLE CONVENTION OPAH-RU - AUTORISATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu un mail l'informant en date du 23 septembre 2024 que le projet de convention OPAH-RU a recueilli l'avis favorable des services de l'Etat.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention pour lancer l'opération Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention de l'OPAH-RU.

INFORMATIONS :

- Protection sociale complémentaire

A partir du 1^{er} janvier 2025, la commune de Vernantes doit mettre en place la protection sociale complémentaire pour son personnel. Il s'agit d'un contrat de prévoyance (et non pas d'une mutuelle santé qui sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026) qui permet à l'agent de maintenir son niveau de rémunération globale en cas de baisse de revenus consécutivement à un arrêt de travail pour raison santé ou une invalidité.

A ce jour, aucun agent n'a - à titre personnel - un contrat de prévoyance.

Aussi, la commune a dû se prononcer sur sa participation qui doit être au minimum de 50% et sur un choix de couverture de 90% ou 95% de la rémunération nette.

Le personnel aura le choix de souscrire des options au cas par cas. Une note d'information a été donnée au personnel avec les bulletins de salaires.

A noter que la commune de Vernantes devait se prononcer avant le 30 septembre pour avis au comité social territorial. Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal qu'il s'est prononcé pour une participation à 50% et sur un choix de 95% de la rémunération nette.

La commune après avis du comité social territorial devra délibérer en novembre 2024.

- Convention de partenariat Mission Locale/Mairie de Vernantes

Monsieur le Maire explique avoir été reçu avec Monsieur Christian PACORY par la Mission Locale au sujet de la collaboration d'un agent.

Une convention a été établie par la Mission Locale. Or il existe des disparités entre les accords établis lors du rendez-vous et ladite convention où l'agent n'exercerait qu'un rôle de taxi et non d'accompagnement des jeunes dans leurs démarches.

Monsieur le Maire suggère à Monsieur Christian PACORY de rencontrer avec l'agent communal les responsables de la Mission Locale pour définir ensemble les réelles fonctions de collaboration. En ce sens qu'il ressort aujourd'hui une réticence de cette structure à créer cette collaboration. Leur but étant de ne pas donner à l'agent l'unique fonction d'aider les jeunes dans leur mobilité.

- Réunion Commission du Restaurant Scolaire

Monsieur Christian PACORY relate les grandes lignes de la commission du restaurant scolaire qui s'est tenue le 16 septembre 2024.

Réunion constructive dont les grandes lignes à retenir sont :

- Repas de Noël le jeudi 19 décembre 2024 pour permettre aux agents de se consacrer le vendredi au nettoyage du restaurant scolaire avant les congés.
- Question du personnel au niveau de la voirie :
Pourquoi y a-t-il aussi peu de places de parkings attribuées en face du restaurant scolaire. En effet 4 places sont destinées aux personnes à mobilité réduite sur 6. Monsieur Manuel DA SILVA et Madame Jacqueline TARDIVEL confirment qu'il s'agit d'une erreur de Saumur Habitat - erreur qui va être corrigée, ce parking renfermera donc qu'une seule place à mobilité réduite. Monsieur Christian PACORY demande si le personnel pourra se garer sur ce parking ? Réponse : ces places sont à l'utilité publique. Si les résidents ont des véhicules ils peuvent s'y garer au même titre que des voisins, et que le personnel du restaurant scolaire.
- Questions sur la prévoyance et non sur une mutuelle à ne pas confondre
- Le conseil d'école demandait si lors d'une sortie scolaire le restaurant scolaire pouvait fournir des pique-niques ? Nicolas ne peut pas proposer ce service car il faut tenir compte de la chaîne du froid.
- Questions par rapport au centre de loisirs : en termes de ménage et de rangement.
- Proposition d'une journée de Cohésion avec l'ensemble du personnel communal. A voir sous quelles formes ?
- Inscription des enfants au restaurant scolaire → photo et nom de l'enfant à créer dès la rentrée scolaire pour identifier notamment les maternelles.

En moyenne : 145 enfants déjeunent tous les jours au restaurant scolaire.

- Embauche au 01/10/2024 d'agent polyvalent aux services techniques en CDD

Embauche d'un agent aux services techniques depuis le 01/10/2024. Son parcours : paysagiste.

- Octobre Rose 2024

Randonnée octobre rose le 27/10/2024 de 10h à 12h00 - RV à la salle de sports de Vernantes.

Café offert par l'association « Les Lacets de Vernantes Vernois ».

Le CMJ sera présent de 10h à 12h - les membres du CMJ feront chacun un gâteau destiné à la vente.

Une collecte de jeux pour les enfants hospitalisés à l'initiative du CMJ sera réalisée. Pour les enfants hospitalisés, seuls des Jeux neufs normes CE sous emballage seront acceptés.

- La boîte à livre a été endommagée par un coup de vent. Elle sera indisponible pendant 6 semaines → délai de commande du plexis -
- Repas des aînés

Le 16/11/2024 à 12h00 - réponse des élus au plus tard le 31/10/2024 -

- ADMR et MAM (réaménagement de l'ancienne poste) : Synthèse du coût des travaux

| | |
|---|-------------|
| Partie logement 7Bis : | 18 309.31 € |
| Partie ADMR (occupation au 1 ^{er} octobre 2024) : | 38 229.39 € |
| Partie MAM 7 ter (ouverture peut-être au 1/01/2025 à confirmer en fonction de l'évolution des travaux et des autorisations PMI) : | 35 799.81 € |

Soit un total global de 92 338.51 euros

Au budget : 100 000 euros

Répartition sur les trois logements : nettoyage de la cuve à fuel et la conformité des gouttières.

Avec des travaux complémentaires prévus, le montant global pourrait être de 95 000 euros

Montant des loyers :

ADMR : 600 euros sans les charges

MAM : à définir

Logement : 550 sans les charges

Le loyer de La poste s'élevait à : 1 700 euros / trimestre.

- Animation Manager Centre-ville

Bon accueil de la majorité des commerçants.

Il serait intéressant de voir avec l'agglomération de Saumur la possibilité d'accéder à de petites enveloppes d'aides pour les travaux aménagement des commerces.

- Le marché

Plus de marché pour le moment : le boucher a pris sa retraite et le primaire se retrouvant seul a décidé d'arrêter.

Un exposant en bio viendra en fonction de sa production à suivre.

Globalement on constate moins de fréquentation sur les marchés locaux.

- Jeux au SIEA pour assistante

3 belles structures seront installées.

Budget 15 000 €

Budget 630 000 € - Financement de la CAF 13 000 €

- Projet de Maison de Santé

Le projet va pouvoir commencer.

Monsieur Etienne MOREAU a rencontré l'architecte, une demande de permis de construire va pouvoir être réalisée.

- Réunion APE Ecole Publique

Madame Jacqueline TARDIVEL a représenté Aurélie Poirier à cette réunion.

L'APE a demandé une seconde gratuité de salle des fêtes → Demande refusée une gratuité par association.

- Informations M. NEAU

Concernant les chemins de randonnées, deux propriétaires se sont plaints du passage de chevaux « circuit équestre ».

L'agglomération a interpellé M. NEAU.

Un propriétaire demande à l'agglomération de le tenir informé lors des entretiens des chemins et lors de marquage d'Aqua Sylva.

L'autre propriétaire signale qu'il s'agit d'un chemin privé qui depuis douze ans est emprunté par des cavaliers.

Monsieur Neau a trouvé une solution avec l'agglomération à savoir de modifier le tracé de ce chemin balisé équestre. Les supports de communication seront changés par l'agglomération.

- Commission inondation : Le 03 octobre à 11 heures RV « route du Doreur »

- Généalogiste :

Un généalogiste tient en mairie une permanence tous les vendredis après-midi de 14h à 17h.

Coût à chaque séance : 5.6 euros

Il aide les personnes à réaliser leur arbre généalogique.

- Informations :

Le pont entre la salle des fêtes et la salle de sports a été fermé aux véhicules jusqu'à réparation. Le pont a été accidenté par un camion.

Monsieur DA SILVA signale un problème suite à un chantier bois à proximité de chez M. POIRIER. La réfection en pierres suite à dégradation s'élève à 10 000 €.

Monsieur DA SILVA va voir ce problème avec la commission chemins - les travaux devraient être à la charge des auteurs des dégâts.

- Chenilles processionnaires :

Une action payante est menée par le FDGDOM 49. L'information a été transmise sur les différents supports de communication de la commune.

- Journée du Patrimoine : Peu de fréquentation cette année.

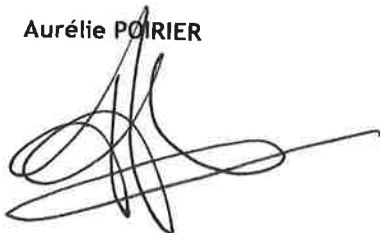
■ **Prochain conseil municipal :**

Le prochain conseil municipal aura lieu **le MERCREDI 06 NOVEMBRE 2024 A 20 h00**

En l'absence d'information et question, la séance est levée à 23H35.

Le secrétaire de séance,

Aurélie POIRIER



Le Maire,

Thierry PAPOT

